

La Justice force les grévistes d'Albemarle à rentrer

«Avec d'autres, nous reprendrons le combat pour le droit de grève»

10.000 F d'astreinte, 3.832 F pour la signification de l'ordonnance. C'est la note que le patron d'Albemarle a fait parvenir par huissier à 21 ouvriers et délégués. «Faute de satisfaire au présent commandement, la partie commandée y sera contrainte par toute voie de droit, et notamment par la saisie-exécution de ses meubles, effets mobiliers et marchandises.»

FELUY

Jo Cottenier

Les ouvriers d'Albemarle ont tenu haut le drapeau de la lutte pour le droit de grève, avant de le transmettre à d'autres. Par 77 voix contre 33, les ouvriers se sont inclinés, non parce qu'ils étaient satisfaits de l'accord obtenu (qui est quasiment vide), mais sous la menace d'exécution des astreintes. Il est important d'en tirer toutes les leçons, car chaque lutte, chaque grève, chaque occupation peut dorénavant être confrontée à cette terrible menace. Durant trois semaines, les ouvriers d'Albemarle ont déjoué toutes les attaques patronales. Après deux interventions de la gendarmerie contre les grévistes, le patron d'Albemarle a joué le tout pour le tout en faisant signifier dès le lundi de la semaine passée, 21 des astreintes distribuées au cours des actions précédentes. Des dizaines d'autres étaient encore dans le collimateur, certains grévistes en ayant accumulé trois, quatre ou plus. Les astreintes sont devenues monnaie courante dans les conflits des dernières années. Mais c'est une des premières fois que le patron a dû aller jusqu'à la

signification et à la menace d'exécution pour pouvoir intimider les grévistes. L'accumulation d'astreintes n'avait jusqu'alors fait que durcir la lutte et augmenter la colère. Les ouvriers d'Albemarle ont montré une grande détermination pour défendre le droit de grève et aller jusqu'au bout de leur lutte.

Pourquoi ont-ils cédé ?

S'ils n'y sont pas parvenus, c'est dû en premier lieu à cette coalition violente de patrons, de juges et de gendarmes qui a gravi un nouveau pas dans la fascisation de l'Etat pour avoir raison des ouvriers. Mais c'est dû aussi au recul d'une direction syndicale qui refuse de se battre réellement pour imposer le droit de grève sur le terrain en organisant une riposte nationale. Le conflit d'Albemarle en a fait une fois de plus la pénible démonstration. Devant 110 ouvriers réunis, Michel Nollet, secrétaire national de la Centrale Générale a défendu bec et ongle l'accord. En avouant qu'il n'y avait aucune réduction du temps de travail dans l'accord (ce qui était la revendication principale), il a présenté le retrait des astreintes comme une grande victoire pour le droit de grève. Faisant allusion à la promesse du



L'intervention de la gendarmerie est scandaleuse : canon à eau, gaz lacrymogène, matraque mais aussi la caméra. Hier contre les criminels, aujourd'hui contre les ouvriers. Merci, Tobback !

patron de payer les deux premières semaines d'action (la période du lock-out), il a dit: «Celui qui a provoqué les astreintes en porte maintenant les charges». Pour conclure: «Il ne recommencera pas de sitôt».

Cette présentation des choses masque l'essentiel. La leçon qu'en tirera l'ensemble du patronat, c'est qu'une fois de plus, les astreintes ont marché. Le patron n'a rien concédé, il a tout simplement retiré ses propres agressions, à condition qu'on rentre. Cet accord ne met nullement en cause la pratique des astreintes. Au contraire, n'importe quel patron sera encouragé dans le futur à

employer les mêmes procédés pour briser les grèves. Ainsi, pas à pas, le droit de grève qui existe formellement, est vidé de sa substance. Des syndicalistes d'Albemarle-France qui étaient venus en solidarité n'en croyaient pas leurs yeux devant de telles pratiques, dignes du fascisme.

Préparer le prochain cas

Lors d'une soirée d'information à la veille du vote, un syndicaliste de Volkswagen a clairement indiqué la seule voie de riposte sérieuse, c'est une mobilisation nationale de l'ensemble du syndicat. Mais pour

faire cette mobilisation, il faut pouvoir s'accrocher à un «cas symbole», à un «cas type», où on ne capitule pas devant les menaces. Albemarle aurait pu jouer ce rôle, car les ouvriers et leurs délégués ont une tradition très combative et étaient très décidés. Ils n'ont pas reçu le soutien nécessaire pour déclencher cette mobilisation nationale. Ils sont rentrés, non pas parce qu'ils étaient à bout de force, non pas parce qu'ils étaient satisfaits du résultat, mais parce que la vague de solidarité n'a pas été déclenchée à temps pour faire face à toutes les menaces et astreintes. Il faut en tirer les leçons pour le prochain combat.

Les sidérurgistes wallons soutiennent ceux de Sidmar

Cahier de revendications commun pour la prépension

Dirk Goemaere

Le 13 avril, de nombreuses usines sidérurgiques avaient déjà mené une grève dans la région de Charleroi et aux Forges de Clabecq en faveur de la prépension à 55 ans. Les travailleurs exigent un «statut fin de carrière», pour lequel les patrons sidérurgistes doivent verser une contribution dans un Fonds national à créer. Le mardi 25 avril, quelque 200 sidérurgistes de l'ensemble du pays ont remis un Manifeste au siège principal des patrons sidérurgistes à Bruxelles. Ils s'étaient donné comme prochain rendez-vous le piquet de grève à Sidmar, où les ouvriers mèneraient une grève de 24 heures le vendredi 28 avril. Ce vendredi, environ 300 sidérurgistes de Charleroi (quatre bus !), des



Délégués de toute la sidérurgie (Sidmar, Cockerill Sambre Liège et Charleroi, ALZ-Genk, Boël...) remettant le 25 avril un manifeste aux patrons sidérurgistes.

Forges de Clabecq, des Laminoirs de Longtain, de Boël, ... sont venus renforcer les piquets. Solidarité fort appréciée par les ouvriers de

Sidmar, car le syndicalisme de combat des métallos wallons représente pour eux un exemple. Pourtant la direction de Sidmar

avait, dans la tradition patronale, mené une véritable campagne d'intoxication communautaire en parlant des «bus de Wallons qui veulent venir arrêter le travail à Sidmar». Un porte-parole de la direction avait déclaré sans ambages à la radio que «l'assouplissement des conditions de la prépension entraînerait des coûts supplémentaires» et que la direction voulait uniquement en discuter «dans le cadre d'un accord interprofessionnel».

La veille de la grève, chaque ouvrier avait reçu une lettre à son domicile annonçant que le libre passage serait garanti à tous les non-grévistes ! Cette lettre patronale avait suscité l'indignation aux piquets ! La «enième» atteinte au droit de grève. En outre, la

direction avait réquisitionné des centaines d'ouvriers dans le cadre des prestations obligatoires en temps de paix. Presque tous les ouvriers qui travaillent dans une section ayant un rapport quelconque avec un haut fourneau avait reçu l'interdiction de participer à la grève. La direction a déclaré sur un ton sarcastique à la télévision que seulement 10 % des ouvriers ont participé à la grève. C'est un grossier mensonge.

Les actions de ces derniers jours sont importantes, car, pour la première fois depuis 17 ans, le débat est relancé sur la nécessité d'une solidarité nationale. La nouvelle étape à franchir sera certainement une grève nationale pour les revendications au sujet de la prépension.